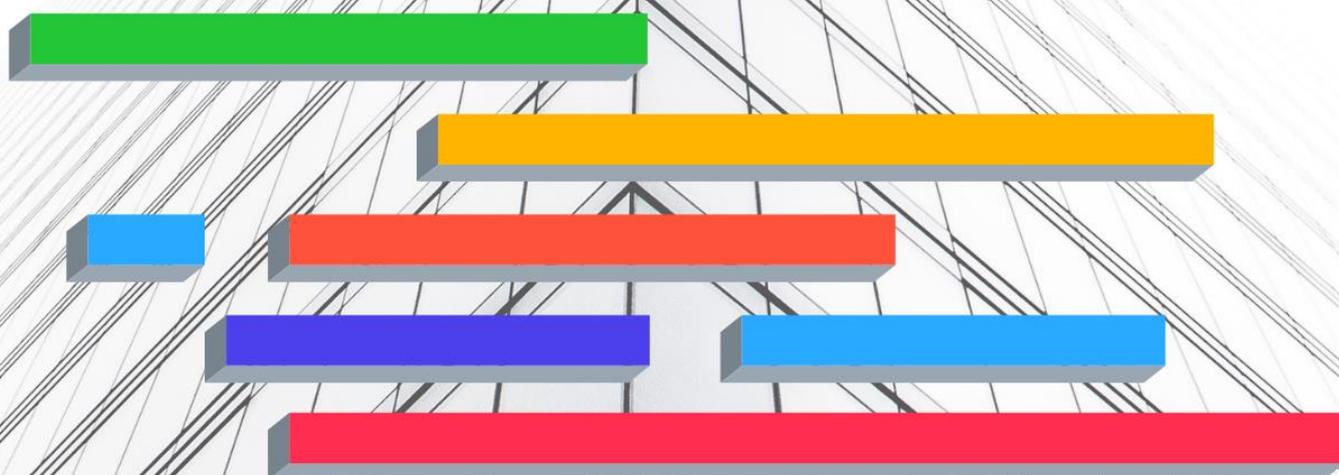


**CONDITIONS GENERALES
D'ABONNEMENT AU SERVICE
PLANILOG**



Sommaire

1	DEFINITIONS	2
2	OBJET	3
3	ENTREE EN VIGUEUR - DUREE	3
4	CONDITIONS FINANCIERES	4
5	MISE EN GARDE	4
6	CONDITIONS D'ABONNEMENT AU SERVICE	5
7	CONDITIONS DE FOURNITURE AU SERVICE	5
	7.1 Conditions de validation du service	5
	7.2 Qualité générale du service	5
	7.3 Garantie sur les données du client	6
	7.4 Garantie technique	6
	7.5 Suspension du service	7
	7.6 Conditions de validation du service	7
	7.7 Conditions de validation du service	7
8	PRESTATIONS DE MAINTENANCE	8
9	EXCLUSIONS DU CHAMP DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE	8
10	PROPRIETE INTELLECTUELLE	9
11	ÉTENDUE DES DROITS CONCEDES	9
12	CONDITIONS D'ABONNEMENT AU SERVICE	9
13	RESILIATION	10
14	CONSEQUENCES DE LA CESSATION DES RELATIONS CONTRACTUELLES	10
15	FORCE MAJEURE	11
16	RESPONSABILITE	11
17	ASSURANCE	12
18	CONFIDENTIALITE	12
19	PROTECTIONS DES DONNEES PERSONNELLES	12
20	REFERENCE COMMERCIALE	12
21	MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES	13
22	CESSION DES CONDITIONS GENERALES	13
23	DISPOSITIONS DIVERSES	13
24	CONCILIATION PREALABLE	13
25	LOI ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE	14

1 Définitions

Les termes figurant ci-dessous auront pour les Parties les définitions suivantes :

- **Adaptations** : développements et/ou paramétrages pouvant être réalisés par PLANILOG sur demande spécifique du Client pour adapter tout ou partie des Modules.
- **Anomalie** : désigne tout défaut ou non-conformité des Modules reproductible indépendamment d'une mauvaise utilisation.
 - o **Anomalie bloquante** : anomalie reproductible qui rend impossible l'utilisation d'une ou plusieurs fonctionnalités des Modules,
 - o **Anomalie majeure** : anomalie reproductible autorisant l'utilisation de l'ensemble des fonctionnalités des Modules mais de manière dégradée pour l'une ou l'autre d'entre elles,
 - o **Anomalie mineure** : anomalie reproductible qui permet de poursuivre l'exploitation des Modules mais dérangeante au regard d'une utilisation conviviale ou optimale de la fonctionnalité en cause ou qui nécessite la mise en œuvre de procédures d'exploitation inhabituelles.
- **Compte** : Compte permettant à un Utilisateur habilité par le CLIENT, après inscription sur le Site Web, d'accéder à l'Espace Client et de bénéficier du Service, s'il justifie de son appartenance au Client auquel il est rattaché par le biais de son adresse de messagerie électronique ou si l'utilise les identifiants préalablement communiqués par PLANILOG.
- **Date d'activation** : la date d'activation du Service s'entend de la date à laquelle le Client peut accéder au Service et à laquelle débute la phase de contrôle de conformité en exploitation du Service.
- **Données** : désigne les Données stockées sur les Serveurs résultant de l'utilisation du Service.
- **Espace Client** : Espace sécurisé dédié à chaque CLIENT et accessible à tout Utilisateur justifiant de son appartenance au CLIENT. Chaque Espace Client contient notamment les éléments d'identification des Utilisateurs.
- **Incident** : désigne tout défaut ou dysfonctionnement du Service reproductible indépendamment d'une mauvaise utilisation.
- **Informations Confidentielles** : désigne les informations, documents, savoir-faire, secrets d'affaires et méthodologies, notamment de nature technique (ex. : code source, dessins, etc.), économique et/ou financière, communiquées par chaque partie à l'autre partie dans le cadre des présentes et revêtant la mention « confidentiel ».
- **Modules** : désigne les modules applicatifs édités par PLANILOG ainsi que les éventuelles Adaptations et les composants libres mis en œuvre dans le cadre de la mise en œuvre et de la fourniture du Service.
- **Plateforme** : désigne les équipements informatiques et/ou de télécommunications ainsi que les Serveurs mis en œuvre par PLANILOG pour la fourniture du Service.

- **Points de raccordements** : désigne les extrémités de la Plateforme reliées aux réseaux de télécommunication, destinées à recevoir les requêtes des Utilisateurs et à délivrer le Service.
- **Prestations de Maintenance** : désigne les prestations de maintenance fournies par PLANILOG telles que décrites au sein des Conditions Générales et du Site Web.
- **Serveurs** : désigne les équipements informatiques connectés au réseau Internet hébergeant les Données. L'hébergement des Serveurs est sous-traité par PLANILOG.
- **Service** : désigne le Service fourni par PLANILOG au CLIENT permettant d'accéder aux Modules et de les utiliser dans les conditions visées aux Conditions Générales.
- **Site Web** : désigne le site web à partir duquel le CLIENT peut s'abonner et se connecter au Service.
- **Utilisateurs** : désigne le personnel du CLIENT (ex. : collaborateurs, salariés, prestataires, etc.) autorisé à utiliser le Service et les Modules. Le terme utilisateur indiqué dans la Proposition se réfère à la présente définition de l'Utilisateur et s'entend comme un utilisateur nommé (Named User). Ainsi deux Utilisateurs ne peuvent partager un même identifiant de connexion au Service.

2 Objet

Les Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le CLIENT s'abonne et utilise le Service de PLANILOG.

3 Entrée en vigueur - durée

Les Conditions Générales entrent en vigueur à compter de l'acceptation par le CLIENT des Conditions Générales et ce sans qu'une signature manuscrite ne soit nécessaire, le consentement de l'Utilisateur étant exprimé par le fait de cocher la case prévue à cet effet. Les Conditions Générales sont conclues pour une durée de douze (12) mois à compter de sa signature. A l'issue de cette période initiale et sauf dénonciation par le CLIENT par l'envoi courrier en recommandé en respectant un préavis d'un mois, les Conditions Générales sera reconduit par tacite reconduction par période successive de douze (12) mois, les mêmes conditions de dénonciation et de renouvellement restant alors applicables par la suite. Les Conditions Générales pourront être dénoncées par PLANILOG immédiatement en cas de manquements d'un Utilisateur ou pour convenance sous réserve d'un préavis de 30 jours.

Dans cette optique les « LAN Bureautique » et « Machine outils » utiliseront le même vswitch avec du « tagging » de Vlan.

4 Conditions financières

Les Conditions Générales entrent en vigueur à compter de l'acceptation par le CLIENT des Conditions Générales et ce sans qu'une signature manuscrite ne soit nécessaire, le consentement de l'Utilisateur étant exprimé par le fait de cocher la case prévue à cet effet. Les Conditions Générales sont conclues pour une durée de douze (12) mois à compter de sa signature. A l'issue de cette période initiale et sauf dénonciation par le CLIENT par l'envoi courrier en recommandé en respectant un préavis d'un mois, les Conditions Générales sera reconduit par tacite reconduction par période successive de douze (12) mois, les mêmes conditions de dénonciation et de renouvellement restant alors applicables par la suite. Les Conditions Générales pourront être dénoncées par PLANILOG immédiatement en cas de manquements d'un Utilisateur ou pour convenance sous réserve d'un préavis de 30 jours.

5 Mise en garde

Préalablement à la conclusion des Conditions Générales, le CLIENT est informé qu'il doit s'entourer de tous les conseils nécessaires et s'assurer que les Modules répondent à ses besoins et à l'usage qu'il en attend. PLANILOG n'assume aucune responsabilité du fait d'une erreur de choix, d'appréciation du CLIENT ou de l'inadéquation des Modules à ses besoins. Les Modules doivent être utilisés conformément à leur destination telle que décrite aux Conditions Générales. Il appartient au CLIENT de s'assurer :

- de l'adéquation des Modules à ses besoins et ceux des Utilisateurs notamment sur la base de la proposition remise par PLANILOG,
- du respect des préconisations techniques requises par PLANILOG,
- que les Utilisateurs ont été informés des risques d'erreurs pouvant survenir lors des premières utilisations des Modules,
- qu'il dispose de la compétence nécessaire et des personnels qualifiés pour l'utilisation des Modules,
- de faire un effort suffisant de formation des Utilisateurs aux spécificités des Modules,
- que ses structures propres, notamment les Utilisateurs, tiennent compte des nouvelles conditions impliquées par l'usage des Modules et, le cas échéant, prennent en compte les mesures d'organisation nécessaires notamment afin que les Utilisateurs participent à sa mise en œuvre et à son utilisation avec toute l'implication, la collaboration et l'efficacité requises.

PLANILOG n'assume aucune responsabilité du fait d'une mauvaise utilisation des résultats issus de l'utilisation des Modules.

6 Conditions d'abonnement au service

L'Utilisateur habilité par le CLIENT s'inscrit au Service au travers du Site Web dans le cadre exclusif de son activité professionnelle et avec l'autorisation de son employeur. Lors de l'activation de son Compte, l'Utilisateur déclare être habilité à représenter le CLIENT duquel il est l'employé et/ou avoir été dûment autorisé par son représentant légal. L'Utilisateur choisit des identifiants qui lui seront demandés à chaque connexion à son Espace Client pour bénéficier des Services. Chaque Utilisateur s'engage à ce que ses identifiants ne violent en aucune façon les droits des tiers et ne soit pas raciste, antisémite, xénophobe, diffamatoire ou attentatoire aux bonnes mœurs. Après l'activation de son Compte, l'Utilisateur reçoit un email de confirmation de son inscription dans lequel il est rappelé qu'il peut à tout moment consulter et/ou télécharger les Conditions Générales. L'Utilisateur habilité par le CLIENT peut alors, s'il le souhaite, modifier au sein de l'Espace Client, les identifiants indiquées lors de l'inscription. Chaque nouvel Utilisateur rattaché au CLIENT peut accéder à l'Espace Client pour créer et/ou modifier sa propre fiche d'identification personnelle. Chaque Utilisateur peut à tout moment, s'il le souhaite, modifier au sein de l'Espace Client, les données à caractère personnel le concernant. Il est strictement interdit d'utiliser le Service à partir d'un Compte ouvert par un autre Utilisateur ou en utilisant frauduleusement les identifiants d'un autre Utilisateur. Chaque Utilisateur est seul responsable de la préservation de la confidentialité de ses identifiants. Il s'engage à prendre toutes mesures utiles pour assurer sa parfaite confidentialité, notamment afin qu'aucun tiers ne puisse usurper son identité et le Compte pour accéder à l'Espace Client dans des conditions susceptibles de porter atteinte au Client, aux droits des tiers ainsi qu'à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables sur Internet.

7 Conditions de fourniture au service

7.1 Conditions de validation du service

A compter de la Date d'activation du Service signalée par PLANILOG, le CLIENT dispose d'un délai de 30 jours pour émettre des réserves sur le fonctionnement du Service. A l'expiration de ce délai, le Service est réputé conforme et agréé par le CLIENT.

7.2 Qualité générale du service

PLANILOG fera ses meilleurs efforts pour assurer le bon fonctionnement de sa Plateforme permettant l'accès et l'utilisation du Service 24h/24 et 7jours/7, sauf en cas de force majeure ou d'événement hors du contrôle de PLANILOG et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Service. Eu égard à la complexité d'Internet, de l'inégalité des capacités des différents sous réseaux, de l'afflux à certaines heures des utilisateurs, des différents goulots d'étranglement sur lesquels PLANILOG n'a pas de maîtrise, PLANILOG ne saurait être tenu en aucun cas pour responsable :

- des vitesses d'accès depuis les sites du CLIENT,
- des ralentissements externes,
- des mauvaises transmissions dues à une défaillance ou à un dysfonctionnement de ces réseaux.

Compte tenu de la nature et de la complexité des technologies qui sont mises en œuvre pour l'exécution des Conditions Générales, chaque Partie :

- s'engage à apporter tout le soin raisonnablement possible à l'exécution des Conditions Générales,
- reconnaît que le Service ne peut être exempt d'Incidents, de défaillances, d'interruptions et d'indisponibilités.

En cas d'Incidents résultant des éléments à la charge de l'une des Parties, l'autre s'engage à en informer cette dernière qui s'engage à faire ses meilleurs efforts pour y remédier. Le cas échéant, les Parties se concerteront pour décider d'un commun accord de la meilleure solution à mettre en œuvre dans le cadre d'un avenant, si cette solution devait nécessiter une charge financière supplémentaire pour PLANILOG.

7.3 Garantie sur les données du client

PLANILOG n'est en aucun cas responsable de la qualité et de la pertinence des Données utilisées ou créées par le CLIENT au travers du Service. PLANILOG garantit uniquement la mise à disposition en l'état sur les Serveurs des Données utilisées ou créées dans le cadre du Service. PLANILOG pourra rendre l'accès à tout ou partie des Données impossible, y compris en déconnectant l'accès aux Serveurs, si elle estime, en sa seule discrétion, avoir été informé de leur caractère illicite, ou de faits ou circonstances pouvant faire apparaître un tel caractère, ou si elle y est autrement tenue par le droit applicable ou requise par toute autorité compétente. PLANILOG tiendra le CLIENT préalablement informé de toute décision de rendre l'accès impossible en vertu du présent article.

7.4 Garantie technique

PLANILOG garantit la conformité du Service aux caractéristiques techniques et fonctionnelles telles que détaillées au sein du Site Web. PLANILOG s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour offrir le meilleur taux de disponibilité du Service hors interventions de maintenance programmée. PLANILOG pourra interrompre le Service, sans engager sa responsabilité et sans faute de sa part, à des fins de maintenance programmée sous réserve d'en informer préalablement le CLIENT. La maintenance programmée s'entend des interventions de maintenance réalisées autant que possible lors des périodes d'utilisation réduites du Service. PLANILOG s'engage en cas d'indisponibilité du Service, hors interventions de maintenance programmée, à les rétablir dans les meilleurs délais à compter de la détection de l'indisponibilité. PLANILOG ne saurait être responsable d'un Incident ou d'une indisponibilité résultant :

- de la survenance de l'un cas de force majeure,
- du non-respect par le CLIENT de ses engagements,
- d'une mauvaise utilisation des Modules et du Service par le CLIENT et ses Utilisateurs,
- de l'impossibilité pour PLANILOG de contacter le CLIENT,
- d'une défaillance du CLIENT pour coopérer au rétablissement du Service,
- et plus généralement de toute cause échappant au contrôle raisonnable de PLANILOG.

7.5 Suspension du service

PLANILOG pourra suspendre tout ou partie du Service en cas :

- d'intrusion sur la Plateforme susceptible d'affecter le fonctionnement du Service, des Serveurs et/ou de la Plateforme,
- de mauvaise utilisation du Service par un Utilisateur susceptible d'affecter le fonctionnement du Service, des Serveurs et/ou de la Plateforme,
- de demande ou sur requête d'une autorité administrative ou judiciaire relative aux Données hébergées dans le cadre du Service.

7.6 Conditions de validation du service

En cas de cessation des relations contractuelles pour quelque cause que ce soit, PLANILOG s'engage à restituer les Données au CLIENT. Le CLIENT pourra le cas échéant bénéficier d'une assistance de PLANILOG sur devis préalable. Les Données seront supprimées au plus tard 30 jours après l'arrêt des relations.

7.7 Conditions de validation du service

PLANILOG pourra prendre toute mesure d'organisation ou d'évolution technique susceptible d'améliorer la fourniture du Service dans le respect de ses engagements contractuels. De la même manière, le CLIENT s'engage à accepter toutes les mises à jour des Modules. De convention expresse, PLANILOG ne sera pas tenu de poursuivre la fourniture du Service si le CLIENT refuse toute mise à jour ainsi que la mise en place des mesures d'organisation ou d'évolutions techniques estimées nécessaires par PLANILOG pour améliorer le Service.

8 Prestations de maintenance

Les Prestations de Maintenance sont décrites au sein du Site Web. Les Prestations de Maintenance comprennent la maintenance corrective des Modules. Les Prestations de Maintenance corrective sont destinées à permettre la résolution des Anomalies rencontrées par le CLIENT dans l'utilisation des Modules.

Chaque demande de résolution d'Anomalies du CLIENT :

- doit faire l'objet d'une description de l'Anomalie et du contexte de son apparition,
- sera traitée à compter de la réception de cette description en fonction du type d'Anomalies (Bloquante, Majeure, Mineure).

L'interlocuteur unique désigné par le CLIENT signale les Anomalies rencontrées par e-mail ou sur une plateforme web de support que PLANILOG met à la disposition du CLIENT. Toute demande d'intervention formulée par téléphone doit faire l'objet d'une confirmation par email pour être prise en compte. La qualification du type d'Anomalie (Bloquante, Majeure, Mineure) est effectuée par PLANILOG à partir des définitions présentes dans les Conditions Générales lors de la réception de la fiche d'Anomalie. Afin de faciliter la prise en charge des demandes d'intervention et la qualification des Anomalies, le CLIENT s'engage à tenir et à maintenir un registre des Anomalies constatées dans le fonctionnement des Modules, détaillant le contexte d'utilisation et d'apparition de chaque Anomalie et permettant à PLANILOG de reproduire chaque Anomalie. PLANILOG assurera la sauvegarde quotidienne de l'ensemble des données et des programmes informatiques composant la Plateforme.

9 Exclusions du champ des prestations de maintenance

Est exclue du champ des Prestations de Maintenance, la résolution des Anomalies résultant :

- de logiciels ou de matériels de tiers,
- d'une utilisation non conforme des Modules par le CLIENT,
- d'un manque de formation des Utilisateurs,
- d'un défaut d'intégrité des données du CLIENT.

PLANILOG facturera ses interventions au temps passé au tarif en vigueur convenu avec le CLIENT, en cas d'intervention de PLANILOG pour :

- les exclusions visées à l'article ci-dessus,
- une assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- une formation complémentaire à l'utilisation du Service et des Modules,

PLANILOG n'est en aucun cas tenu de modifier les Modules afin de pallier les dysfonctionnements ou les limitations de logiciels ou de matériel d'un tiers.

10 Propriété intellectuelle

PLANILOG reste titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs au Service et aux Modules. Il en va de même des marques, brevets, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes, ou autres signes qui pourraient être utilisés ou mis en œuvre par PLANILOG. Le CLIENT s'interdit d'utiliser ou d'exploiter les droits de propriété intellectuelle de PLANILOG à d'autres fins que celles de l'utilisation du Service et/ou pour le compte de tiers sans l'autorisation de PLANILOG. Le CLIENT s'interdit de déposer tout brevet pour son compte ou pour le compte d'un tiers, en lien avec le savoir-faire et les droits de propriété intellectuelle de PLANILOG.

11 Étendue des droits concédés

PLANILOG concède au CLIENT, à titre non exclusif, personnel et incessible, le droit d'utiliser le Service pour ses seuls besoins et à destination des Utilisateurs. Ce droit est concédé pour uniquement pour la durée de des Conditions Générales. Ce droit comprend le droit d'utiliser les Modules dans le cadre du Service. La présente concession de droits n'entraîne le transfert d'aucun droit de propriété intellectuelle au profit du CLIENT, PLANILOG conservant la pleine et entière propriété des Modules et du Service.

12 Conditions d'abonnement au service

Le CLIENT s'engage à collaborer étroitement avec PLANILOG tout au long de l'exécution des Conditions Générales. Dans ce cadre, le CLIENT s'engage notamment à :

- mettre en œuvre tous les moyens dont le CLIENT dispose pour collaborer avec PLANILOG,
- communiquer les informations demandées ou nécessaires à l'exécution des obligations de PLANILOG,

- communiquer toutes difficultés à PLANILOG afin de permettre leur prise en compte le plus rapidement possible, participant ainsi à la bonne exécution des obligations de PLANILOG,
- assurer la disponibilité, la coopération et la formation de son personnel, sauf si la formation a été commandée à PLANILOG dans le cadre de la mise en place du Service,
- informer PLANILOG dans les meilleurs délais de tout changement notamment d'organisation susceptible d'avoir un impact sur les conditions d'exécution des obligations de PLANILOG.

13 Résiliation

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations au titre des Conditions Générales, non réparé dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'autre Partie pourra prononcer de plein droit la résiliation totale ou partielle des Conditions Générales, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels cette dernière pourrait prétendre.

14 Conséquences de la cessation des relations contractuelles

En cas de cessation des relations pour quelque cause que ce soit :

- PLANILOG interrompra le Service à l'échéance normale ou à celle fixée au sein de la notification de la cessation du Service, sauf accord contraire entre les Parties,
- Le CLIENT prendra toute disposition pour informer ses Utilisateurs de la cessation du Service,
- l'ensemble des sommes restant dues à PLANILOG par le CLIENT à la date de résiliation sera immédiatement dû
- PLANILOG restituera les Données hébergées sur la Plateforme.

15 Force majeure

La responsabilité de chacune des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution de leurs obligations est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre Partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, évolutions législatives et réglementaires, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique. Il en serait également ainsi dans le cas où PLANILOG se trouverait dans l'impossibilité d'exécuter ses obligations pour cause de maladie, démission ou décès de son personnel.

16 Responsabilité

Il est expressément convenu entre les Parties que :

- PLANILOG est soumis à une obligation de moyens pour l'exécution de ses obligations,
- PLANILOG sera responsable de tous les dommages directs subis par le CLIENT, résultant d'un manquement contractuel avéré exclusivement imputable à PLANILOG,
- les dommages et préjudices indirects tels que notamment préjudice commercial, perte de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices, ou atteinte à l'image de marque, ne donne pas lieu à réparation,
- Toute action dirigée contre le CLIENT par des Utilisateurs ou un tiers au titre des services et/ou des prestations proposés par le CLIENT à des tiers à partir des Modules, constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation par PLANILOG,
- la responsabilité de PLANILOG est limitée, en tout état de cause, au titre de l'exécution des Conditions Générales, tous sinistres confondus, au montant de la dernière redevance annuelle du Service encaissée par PLANILOG.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution des Conditions Générales, le CLIENT sera seul responsable :

- des erreurs ou dysfonctionnements qui pourraient résulter des données qu'il utilise,
- d'une manière générale, de toute conséquence liée aux conditions d'utilisation et d'exploitation des Modules par les Utilisateurs.

17 Assurance

PLANILOG est assuré en responsabilité civile, d'exploitation et professionnelle de manière à couvrir les conséquences pécuniaires des dommages matériels et immatériels consécutifs ou non dont PLANILOG aurait à répondre, causés par tout événement qui serait notamment le fait de ses collaborateurs ou sous-traitants éventuels lors de l'exécution des Conditions Générales.

18 Confidentialité

Chaque Partie s'engage à ne pas utiliser, divulguer ou communiquer par quelque moyen que ce soit les Informations Confidentielles de l'autre Partie à toute personne physique ou morale pendant la durée des Conditions Générales et pendant une durée de 5 ans suivant son terme. A ce titre, chaque Partie s'engage à protéger les Informations Confidentielles de l'autre Partie avec la même diligence qu'elle accorde à ses propres Informations Confidentielles.

19 Protections des données personnelles

Le CLIENT est informé que la fourniture et l'utilisation du Services impliquent le traitement de données à caractère personnel et que le CLIENT doit à ce titre effectuer toutes les démarches nécessaires pour se conformer à ces traitements et en informer ses clients et/ou prospects. A cet égard, il est expressément stipulé que le CLIENT demeure le responsable du traitement et conserve l'entière maîtrise des données personnelles qu'il collecte et traite au travers de la Solution et des Services, PLANILOG n'agissant qu'en qualité de sous-traitant au sens des dispositions légales relatives à la protection des données à caractère personnel. Le CLIENT déclare avoir, préalablement à l'acceptation des Conditions Générales, pris connaissance de la Politique de Protection des Données Personnelles ainsi qu'un Data Processing Agreement décrivant les traitements et les obligations de PLANILOG en matière de protection des données personnelles.

20 Référence commerciale

PLANILOG pourra citer le nom du CLIENT ou le mentionner à titre de référence commerciale par tous moyens, notamment dans le cadre des relations commerciales entre PLANILOG et ses prospects ou clients.

21 Modifications des conditions générales

PLANILOG se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions Générales relatives au Service. Chaque nouvelle version des Conditions Générales sera mise en ligne sur le Site Web. Le CLIENT en sera informé par l'envoi d'un e-mail, la diffusion d'une annonce sur son Espace Client ou sur la page d'accueil du Site Web. Le CLIENT est tenu de consulter régulièrement les Conditions Générales. Le fait de continuer à utiliser le Service après toute modification des Conditions Générales entraîne l'acceptation par le CLIENT des modifications des Conditions Générales.

22 Cession des conditions générales

Les Conditions Générales a été conclu en considération de la personne du CLIENT. En conséquence il est incessible sans l'accord préalable et écrit de PLANILOG.

23 Dispositions diverses

Chaque Partie s'interdit de prendre un engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre. Chacune des Parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels. Les titres n'étant insérés que pour des raisons de commodité, en cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et la teneur de l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes. Les Conditions Générales exprime l'intégralité des obligations des Parties quant à son objet. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés, échangés ou remis par les Parties, ne pourra s'intégrer aux Conditions Générales. Si l'une quelconque des stipulations des Conditions Générales s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des Conditions Générales ni altérer la validité de ses autres stipulations. Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque des Conditions Générales ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause. Les Parties élisent domicile à leur siège social indiqué en tête des présentes.

24 Conciliation préalable

En cas de différend survenant entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'exécution des Conditions Générales, et en dehors de cas de non-respect des délais de règlement, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable à leur différend dans les meilleurs délais. A cet effet, dès qu'une Partie identifiera un différend avec l'autre Partie, elle pourra demander la convocation d'une réunion afin de discuter du règlement de la question objet du différend. Cette convocation sera effectuée par tous moyens. Cette

réunion se tiendra dans un délai maximal de 15 jours à compter de la réception de la demande qui sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception. Si, dans ce délai de 15 jours, aucune solution n'est trouvée, entérinée par un accord écrit et signé des représentants des Parties ou si la réunion n'a pas eu lieu, la procédure amiable sera considérée comme terminée.

25 Loi et attribution de compétence

Les Conditions Générales sont régies par la loi française. EN CAS DE LITIGE ET APRES UNE TENTATIVE DE CONCILIATION AMIABLE, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AUX TRIBUNAUX DE PARIS, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU SUR REQUETE.

Planilog

27 avenue de la poterie

33170 GRADIGNAN

Tél : +33 325 753 085 | www.planilog.com